

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU) DU PORTAIL PROJETS

### Présentation

Les présentes conditions générales d'utilisation (« **CGU** ») régissent l'utilisation, au sens de l'article 1 de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, du téléservice dénommé « **Portail projets** » développé et mis en œuvre par l'Institut national du cancer. La décision d'homologation du téléservice Portail projets rendue le 10/07/2019 est accessible en cliquant sur le lien suivant : <https://projets.e-cancer.fr/homologation>

Les CGU sont mises à disposition de l'utilisateur dans le respect de l'article L. 112-9 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et s'imposent à tout utilisateur du Portail projets. Son utilisation est subordonnée à l'acceptation préalable par l'Utilisateur de ces CGU et à leur respect par ce dernier.

### Article 1 Définitions

**Le téléservice** : désigne « le **Portail projets** » développé par l'Institut national du cancer

**L'Institut** : l'institut national du cancer, groupement d'intérêt public ayant développé et mettant en œuvre le téléservice, immatriculé à l'INSEE sous le numéro Siren 187 512 777,

**L'Utilisateur** : désigne toute personne ayant créé un compte sur Portail projets.

### Article 2 Utilisation du Portail projets

#### 2.1 Création d'un compte

Il est nécessaire que l'Utilisateur crée un compte personnel pour accéder au Portail projets et remplisse un formulaire de renseignements. L'Utilisateur indique une adresse électronique valide lors de son inscription. Celle-ci sera l'adresse de contact, utilisée pour toutes les communications via le portail. Cette adresse sera notamment utilisée pour la confirmation de certaines opérations réalisées par l'Utilisateur nécessitant un accusé de réception conformément à l'article L.112-11 du CRPA et pour l'envoi de toutes correspondances avec l'Institut.

La création d'un compte suppose de la part de l'Utilisateur et avant toute utilisation du téléservice :

- ✓ d'avoir pris connaissance et d'accepter sans réserve les CGU ;
- ✓ de disposer de la capacité juridique et des habilitations pour s'engager au titre des CGU ;
- ✓ d'accepter la politique de protection des données à caractère personnel le concernant.

L'Utilisateur est invité à lire les CGU attentivement à chaque connexion au Portail, dès lors que celles-ci peuvent être modifiées par l'Institut sans préavis. Toute utilisation du Portail projets emporte acceptation des CGU dans leur dernière version.

L'Utilisateur s'engage à renseigner tous les champs obligatoires et nécessaires (marqués d'un astérisque\*) du formulaire d'inscription pour le traitement de son dossier et à communiquer des informations complètes et à jour. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre la suite des démarches de l'Utilisateur (ex : soumission d'un dossier en réponse à un appel à projets, évaluation de projets etc).

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toutes les actions issues de ce compte (exemple : connexion, demande, validation ou transmission de documents effectuée à partir de ce dernier) sont réputées avoir été réalisées personnellement par l'Utilisateur et sous son entière

responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, l'Utilisateur s'engage à en avvertir sans délai l'Institut.

Au moment de la création de son compte, l'Utilisateur devra indiquer le mot de passe souhaité après avoir validé son inscription en cliquant sur un lien envoyé par mail. La complexité du mot de passe sera vérifiée au moment de son enregistrement, de façon à refuser les mots de passe de faible sécurité. Ce mot de passe est personnel et strictement confidentiel et devra comprendre au minimum 8 caractères avec au moins 1 lettre en minuscule, 1 lettre en majuscule, 1 caractère spécial (!@#\$%\_\*) et 1 chiffre. Ce mot de passe est personnel et confidentiel et l'Utilisateur est seul responsable de sa conservation confidentielle et de toute utilisation qui pourrait en être faite.

- ✓ Toute connexion au Portail projets et toute transmission de données effectuées en utilisant l'identifiant et le mot de passe de l'Utilisateur seront réputées avoir été effectuées par lui-même.
- ✓ la validation et le dépôt des documents sur le Portail projets vaut consentement et vaut signature des dits-documents.

Pour faciliter les démarches des Utilisateurs, l'Institut pourra créer des comptes Utilisateurs et inviter ces derniers par message électronique à valider et ou compléter leurs informations.

L'Utilisateur recevra un mail lui précisant que l'Institut envisage de lui créer un compte sauf opposition de ce dernier par retour de mail dans les 48h. Sans réponse de sa part, l'Institut créera le compte et le titulaire du compte devra confirmer cette création en cliquant sur un lien reçu par mail.

L'Institut pourra effectuer la reprise de données existantes concernant des personnes ayant déjà participé à ses travaux. En conséquence, des comptes pourront être créés pour ces personnes par l'Institut qui leur enverra un mail les en informant. Le mail contiendra un lien les invitant à se connecter sur le Portail Projets pour accepter des CGU et modifier leur mot de passe.

## **2.2 Fonctionnement du Portail projets**

Afin de garantir un bon fonctionnement du Portail projets, il est conseillé d'utiliser les versions de navigateurs suivantes :

- Fire Fox version 52 et supérieure
- Internet Explorer version 9 et supérieure
- Chrome version 55 et supérieure

## **Article 3 Fonctionnalités du téléservice**

Les fonctionnalités sont notamment les suivantes (liste non exhaustive) :

- Soumission de projets par le dépôt d'un dossier de candidature en réponse à la publication d'un appel à projets ou d'un appel à candidatures ;
- Evaluation des projets et recensement des acteurs amenés à participer aux projets ou à leurs évaluations : notamment porteurs de projets, évaluateurs, rapporteurs, président des comités d'évaluation ;
- Mise à disposition de documents (modèle de lettre d'intention, de dossier de candidature, de rapports et d'annexes budgétaires, résumés des projets pour permettre leur évaluation, etc.) ;
- Assurer le suivi des projets subventionnés par l'Institut (suivi financier, scientifique, administratif) par la transmission des différents rapports d'activités et rapports financiers à l'Institut ;
- Permettre l'indemnisation des personnes participant à l'évaluation des projets.

#### **Article 4 Convention de preuve**

L'Utilisateur reconnaît la validité et la force probante de la validation par clic qu'il effectue dans le Portail projets portant notamment sur :

- les documents déposés dans le Portail projets ;
- les engagements à respecter les principes déontologiques régissant l'évaluation de projets, la confidentialité des documents qu'il consulte dans Portail projets, les règles d'allocation des financements de l'Institut ;
- les courriers électroniques échangés entre l'Institut et lui-même ;
- les déclarations relatives aux liens d'intérêts, à son activité, au contenu des projets.

L'Utilisateur reconnaît que la validation par clic a la valeur d'une signature et l'engage juridiquement. A la suite de la validation par clic, un accusé de réception par courrier électronique sera adressé à l'Utilisateur. Il obtiendra une référence qui lui permettra de suivre le traitement de son dossier.

En ce qui concerne les engagements des responsables d'équipes et les représentants légaux des organismes auxquels sont rattachées les équipes, l'Institut accepte qu'une copie numérique de ces engagements signés manuscritement soit déposée sur le portail. L'Utilisateur reconnaît que la copie des engagements signés qu'il a déposée sur le Portail projets a la même force probante qu'un original.

#### **Article 5 Traitement des données à caractère personnel**

Des traitements de données personnelles sont réalisés par l'Institut dans le cadre de l'utilisation du Portail projets par les Utilisateurs. Les Utilisateurs sont invités à se reporter au document Politique de protection des données à caractère personnel <https://projets.e-cancer.fr/register/rgpd> pour obtenir toutes les informations relatives à ces traitements.

#### **Article 6 Propriété intellectuelle attachée aux contenus**

Les contenus, notamment tous les documents qui sont déposés par les Utilisateurs ou sont disponibles sur le Portail projets sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. A ce titre, l'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser, reproduire, représenter, diffuser, adapter ou emprunter des contenus du Portail projets sans autorisation expresse de l'Institut et/ou de ses partenaires.

#### **Article 7 Engagements de l'Utilisateur et restriction d'accès**

L'Utilisateur s'engage à :

- a. fournir des informations exactes, à jour et complètes ;
- b. être dûment habilité et autorisé à déposer les documents ou transmettre les données qu'il communique sur le Portail projets. Il garantit avoir préalablement obtenu les droits nécessaires à leur exploitation et leur diffusion du contenu et que le contenu est conforme à la législation en vigueur et ne porte pas atteinte aux droits de tiers. Par conséquent, l'Institut ne saurait être tenu pour responsable des contenus communiqués par les Utilisateurs par l'intermédiaire du Portail projets ;
- c. le cas échéant, à conserver confidentielles, toutes données auxquelles il aurait accès ;
- d. utiliser le Portail projets conformément aux réglementations nationales et internationales en vigueur et à ne pas utiliser le Portail projets pour transmettre des documents avec des contenus illicites ou qui porteraient atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine ou contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- e. ne pas entraver ni perturber le fonctionnement du Portail projets.

L'Institut se réserve le droit de supprimer, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, tout compte du Portail projets faisant l'objet d'une utilisation illicite ou frauduleuse ou contraire aux CGU, sans préjudice de toute action judiciaire qui pourrait être intentée par ses soins et de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés.

#### **Article 8 Responsabilité**

L'Institut ne peut en aucun cas être tenu responsable de tout dommage susceptible d'intervenir sur le système informatique de l'Utilisateur et/ou de la perte de données résultant de l'utilisation du Portail projets par l'Utilisateur.

L'Institut s'efforce de permettre l'accès au Portail projets 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de l'Institut, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du téléservice. L'Institut peut être amené à interrompre le téléservice, à tout moment sans préavis, le tout sans droit à indemnités.

La responsabilité de l'Institut ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès au Portail projets et/ou d'utilisation du portail ou perturbations de fonctionnement.

L'Utilisateur déclare être informé des caractéristiques intrinsèques d'internet et notamment du fait (i) que la transmission des données sur internet ne bénéficie que d'une fiabilité relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes, aux caractéristiques et capacités diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée et de nature à impacter les délais de téléchargement ou l'accessibilité aux données, et (ii) que l'internet est un réseau ouvert et, qu'en conséquence, les informations qu'il véhicule ne sont pas protégées contre les risques de détournement, d'intrusion dans son système, de piratage des données, programmes et fichiers de son système, de contamination par des virus informatiques, et (iii) qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les données, fichiers ou programmes stockés dans son système contre la contamination par des virus comme des tentatives d'intrusion dans son système.

#### **Article 9 Droit applicable**

Tant le Portail projets que les modalités et conditions de son utilisation sont régis par le droit français, quel que soit le lieu d'utilisation. En cas de contestation éventuelle, et après l'échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, le litige sera soumis au tribunal compétent dans le ressort du siège social de l'Institut.

Date de dernière mise à jour : 4 juillet 2019